

Type d'intervention	Interpellation (art. 33 RCG)	
1 ^{er} signataire	Lattion Eric	
Cosignataires	Cretton Nathalie Vieux Edgar Vuille Côme Choisissez un élément. Choisissez un élément.	<i>Signatures des cosignataires</i> 
Dépôt au nom d'un groupe	Choisissez un élément.	<i>Signature du Chef(fe) de groupe</i>
Dépôt au nom d'une commission	Choisissez un élément.	<i>Signature du Président</i>

Titre

Service postal à Muraz: des garanties minimales

Texte de l'intervention

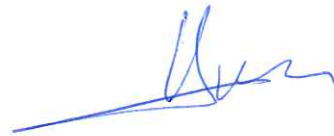
La population a appris par la presse et par tout-ménage que la Poste avait décidé de la fermeture de l'office postal de Muraz. Une solution d'agence postale à l'intérieur du magasin Volg est proposée en remplacement. Une telle décision inquiète la population, en particulier le village de Muraz. Malgré les explications avancées dans les médias, de nombreuses questions restent ouvertes, portant pour l'essentiel sur les garanties minimales d'un service postal durable et de qualité satisfaisante au centre du village de Muraz.

Conclusion

Nous demandons à la municipalité de bien vouloir nous présenter la décision prise par les responsables du secteur, nous donner sa position et les solutions proposées pour l'avenir, afin de garantir un service postal de qualité et durable dans le village de Muraz. Au vu des nombreuses interrogations que les explications vont sans doute susciter, il est demandé que ce thème fasse l'objet d'un point à l'ordre du jour du Conseil général, afin qu'une discussion générale soit ouverte. Nous demandons également à la municipalité de bien vouloir inviter un responsable de la Poste au plénum pour répondre directement à nos questions. Enfin, nous demandons une réponse officielle.

Collombey-Muraz, le 17 février 2016

1^{er} signataire :



Réception 17.02.16